

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF230909, N°295589
Nom du support :	* Le Journal de Gien 45 (Groupe Centre France)
Département :	45
Date de parution :	01/04/2026
Parution :	629,94 € HT
Compo premium :	51,00 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	1,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	139,57 €
Total TTC :	837,41 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 18 Mars 2026

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.



Préfète du Loiret

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LOTISSEMENT NEXITY

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique

(article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur une demande d'autorisation environnementale

Objet :

La SNC Nexity Foncier Conseil a déposé une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de lotissement Route d'Isdes sur la commune de Sully-sur-Loire.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera du 23 avril 2026 au 24 juillet 2026 inclus. Cette consultation sera conduite par Monsieur Michel CARQUIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur Thibault MARIE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support informatique à la mairie de Sully-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Nexity Foncier Conseil, représenté par M. Mathieu ERNST : mernst@nexity.fr

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation. Seront également rendus publics, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-6904@registre-dematerialise.fr

en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message, pendant la durée de l'enquête ;

- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de SULLY-SUR-LOIRE, au 3 place Maurice de Sully 45600 Sully-sur-Loire.

Le commissaire enquêteur tiendra deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire à la salle de réunion du Centre Françoise Kuypers au 3 rue des déportés 45600 Sully-sur-Loire.

- une réunion d'ouverture : mardi 5 mai 2026, à 18h00

- une réunion de clôture : jeudi 16 juillet 2026, à 18h00

La permanence suivante se tiendra, à la date et lieu indiqué dans le tableau ci-dessous pour recueillir les observations orales et écrites du public.

Mairie de Sully-sur-Loire - Salle Justice - 3 place Maurice de Sully - 45600 Sully-sur-Loire :

Vendredi 29 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral par la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus publics, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>, au plus tard à la date de parution de cette décision et pendant une durée d'un an.



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF230907, N°295587
Nom du support :	* La République du Centre 45 (Groupe Centre France)
Département :	45
Date de parution :	06/04/2026
Parution :	629,94 € HT
Compo premium :	51,00 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	1,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	139,57 €
Total TTC :	837,41 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 18 Mars 2026

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.



Préfète du Loiret

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LOTISSEMENT NEXITY

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique

(article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur une demande d'autorisation environnementale

Objet :

La SNC Nexity Foncier Conseil a déposé une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de lotissement Route d'Isdes sur la commune de Sully-sur-Loire.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera du 23 avril 2026 au 24 juillet 2026 inclus. Cette consultation sera conduite par Monsieur Michel CARQUIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur Thibault MARIE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support informatique à la mairie de Sully-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Nexity Foncier Conseil, représenté par M. Mathieu ERNST : mernst@nexity.fr

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation. Seront également rendus publics, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-6904@registre-dematerialise.fr

en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message, pendant la durée de l'enquête ;

- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de SULLY-SUR-LOIRE, au 3 place Maurice de Sully 45600 Sully-sur-Loire.

Le commissaire enquêteur tiendra deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire à la salle de réunion du Centre Françoise Kuypers au 3 rue des déportés 45600 Sully-sur-Loire.

- une réunion d'ouverture : mardi 5 mai 2026, à 18h00

- une réunion de clôture : jeudi 16 juillet 2026, à 18h00

La permanence suivante se tiendra, à la date et lieu indiqué dans le tableau ci-dessous pour recueillir les observations orales et écrites du public.

Mairie de Sully-sur-Loire - Salle Justice - 3 place Maurice de Sully - 45600 Sully-sur-Loire :

Vendredi 29 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral par la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus publics, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>, au plus tard à la date de parution de cette décision et pendant une durée d'un an.



ATTESTATION DE PARUTION

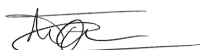
Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF230908, N°295588
Nom du support :	* La République du Centre 45 (Groupe Centre France)
Département :	45
Date de parution :	24/04/2026
Parution :	629,94 € HT
Compo premium :	51,00 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	1,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	139,57 €
Total TTC :	837,41 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 18 Mars 2026

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.



Préfète du Loiret

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LOTISSEMENT NEXITY

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique

(article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur une demande d'autorisation environnementale

Objet :

La SNC Nexity Foncier Conseil a déposé une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de lotissement Route d'Isdes sur la commune de Sully-sur-Loire.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera du 23 avril 2026 au 24 juillet 2026 inclus. Cette consultation sera conduite par Monsieur Michel CARQUIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur Thibault MARIE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support informatique à la mairie de Sully-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Nexity Foncier Conseil, représenté par M. Mathieu ERNST : mernst@nexity.fr

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation. Seront également rendus publics, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-6904@registre-dematerialise.fr

en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message, pendant la durée de l'enquête ;

- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de SULLY-SUR-LOIRE, au 3 place Maurice de Sully 45600 Sully-sur-Loire.

Le commissaire enquêteur tiendra deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire à la salle de réunion du Centre Françoise Kuypers au 3 rue des déportés 45600 Sully-sur-Loire.

- une réunion d'ouverture : mardi 5 mai 2026, à 18h00

- une réunion de clôture : jeudi 16 juillet 2026, à 18h00

La permanence suivante se tiendra, à la date et lieu indiqué dans le tableau ci-dessous pour recueillir les observations orales et écrites du public.

Mairie de Sully-sur-Loire - Salle Justice - 3 place Maurice de Sully - 45600 Sully-sur-Loire :

Vendredi 29 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral par la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus publics, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>, au plus tard à la date de parution de cette décision et pendant une durée d'un an.



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF230910, N°295590
Nom du support :	* Le Journal de Gien 45 (Groupe Centre France)
Département :	45
Date de parution :	29/04/2026
Parution :	629,94 € HT
Compo premium :	51,00 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	1,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	139,57 €
Total TTC :	837,41 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 18 Mars 2026

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.



Préfète du Loiret

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LOTISSEMENT NEXITY

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique

(article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur une demande d'autorisation environnementale

Objet :

La SNC Nexity Foncier Conseil a déposé une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de lotissement Route d'Isdes sur la commune de Sully-sur-Loire.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera du 23 avril 2026 au 24 juillet 2026 inclus. Cette consultation sera conduite par Monsieur Michel CARQUIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur Thibault MARIE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support informatique à la mairie de Sully-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Nexity Foncier Conseil, représenté par M. Mathieu ERNST : mernst@nexity.fr

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation. Seront également rendus publics, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-6904@registre-dematerialise.fr

en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message, pendant la durée de l'enquête ;

- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de SULLY-SUR-LOIRE, au 3 place Maurice de Sully 45600 Sully-sur-Loire.

Le commissaire enquêteur tiendra deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire à la salle de réunion du Centre Françoise Kuypers au 3 rue des déportés 45600 Sully-sur-Loire.

- une réunion d'ouverture : mardi 5 mai 2026, à 18h00

- une réunion de clôture : jeudi 16 juillet 2026, à 18h00

La permanence suivante se tiendra, à la date et lieu indiqué dans le tableau ci-dessous pour recueillir les observations orales et écrites du public.

Mairie de Sully-sur-Loire - Salle Justice - 3 place Maurice de Sully - 45600 Sully-sur-Loire :

Vendredi 29 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral par la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus publics, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>, au plus tard à la date de parution de cette décision et pendant une durée d'un an.



Avis d'obsèques

Consultation des avis
Dépôt gratuit de **condoléances**
Témoignages de **sympathie**
sur notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

OUZOUER-SUR-LOIRE

M. QUELQUEJAY Daniel, son époux ;
Stéphanie et Aurore, ses filles ;
Angel, Colin, Lili-Fleur, Cécil, Hippolyte
et Augustine,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Bernadette QUELQUEJAY
née SERREAU

survenu le 26 mars 2026, à l'âge de 77 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le
vendredi 3 avril 2026, à 10 heures, en l'église
Saint-Martin d'Ouzouer-sur-Loire.
Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Bourselot-Caton, Gien (02.38.38.23.23).

1025907

OUSSON-SUR-LOIRE

Véronique, Antoine GIORDMAINA,
sa fille et son gendre ;
Mme Paulette LOISEAU, sa sœur ;
Ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Monique SIMON
née LOISEAU

survenu à l'âge de 93 ans.
La cérémonie aura lieu le **jeudi 2 avril 2026,**
à 15 heures, au cimetière d'Ousson-sur-Loire.
Condoléances sur registre.
Pas de plaques.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Nous remercions chaleureusement le personnel de l'hôpital de Gien pour sa bienveillance.
PF Bourselot-Caton, Bonny/L. (02.38.31.62.98).

1025862

Remerciements

SAINT-MARTIN-SUR-OCRE

Michel, Alain, Jean-Pierre (†) et Caroline,
ses enfants ;
Eric et Kumiko, son gendre et sa belle-fille ;
Adrien, Florian, Eloïse, Alice et Eva,
ses petits-enfants ;
Emma et Léana, ses arrière-petites-filles ;
Christiane, sa sœur,
Ainsi que toute la famille,
très touchés par les marques de sympathie
que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Jacqueline COUËT
née RIMBAULT

à l'âge de 86 ans, vous prient de trouver ici
l'expression de leurs sincères remerciements
et vous prient de les excuser auprès des personnes
qui, par oubli, n'auraient pas été prévenues.

PF Bourselot-Caton, Gien (02.38.38.23.23).

1025882

Annonces légales
& administratives

COMMUNE DE NEUVY-EN-SULLIAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique **le lundi 20 avril 2026 à 9h00** au **mardi 5 mai 2026 à 18h00**, préalablement :

- au projet d'allégation partielle du Chemin rural n°30, Le Climat du Mothois.

- au projet d'allégation du Chemin Rural de Vannes sur Cosson à Neuivy-en-Sullias, Bois de la Vacherie, Terres et Bruyères du Gillay.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, seront déposés en mairie de NEUVY-EN-SULLIAS pendant toute la durée de l'enquête afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet, ou adressées par écrit en mairie de NEUVY-EN-SULLIAS au commissaire enquêteur.

Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi de 8h00 à 12h00, le mardi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le jeudi de 8h00 à 12h00, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le samedi de 10h00 à 12h00, à l'exclusion du vendredi 1^{er} mai 2026.

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir une copie du présent dossier d'enquête, par demande auprès de la mairie dès la publication du présent arrêté.

Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune <https://neuvy-en-sullias.fr/>

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante contact@neuvyensullias.fr.

Mme Martine RAGEY commissaire enquêteur recevra en Mairie le mardi 28 avril 2026 de 16h00 à 18h00, et le mardi 5 mai 2026 de 16h00 à 18h00.

296252



OFFICE NOTARIAL DU MARTROI
6 place du Martroi - 45000 Orléans

CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me LÉVET, notaire à ORLÉANS le 26/03/2026, Monsieur Félix ROUSSEAU né le 14/07/1972 à TOURY (28310) et Madame Sylvie GUERIN née le 14/09/1970 à PITHIVIERS (45300), demeurant ensemble 1 place Saint Crespin, Gironville, 45480 CHARMONT-EN-BEAUCÉ. Mariés à la mairie de MAREAU-AUX-BOIS (45300) le 8 juin 1996 sous le régime de la séparation des biens suivant contrat de mariage préalable, ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle. A l'acte Madame ROUSSEAU a fait l'apport d'un bien propre. Les époux ont également stipulé une clause de préciput au profit du survivant d'eux sur certains biens de la communauté.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil. Pour avis. Le Notaire.

296560



Maître Agnès Barailla-Ndaw
Notaire à Chevilly (Loiret)
3, rue du Château d'Eau

CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me BARAILLA NDRAW, notaire à CHEVILLY (45520) 3 rue du Château d'eau, le 24/03/2026, Ghislain Sylvain Pierre Daniel ROYER, retraité, né à PITHIVIERS (45300) le 11/02/1951 et Françoise Michelle Denise CAILLARD, retraitée, née à PARIS (75012) le 15/11/1956, dt à GIDY (45520) 26 rue des Pruniers, mariés sans contrat à BOWNES (45) le 28/04/1979 ont modifié leur régime matrimonial et adopté la communauté universelle des biens prévu à l'article 1526 du CC, avec clause d'attribution intégrale de communauté au survivant d'eux.

Pour toute opposition, domicile est élu en l'étude de Me BARAILLA NDRAW, notaire susnommé.

296268

CERDON

Gisèle, Christian et Eric, ses enfants,
Ainsi que toute la famille
remercient sincèrement toutes les personnes
qui se sont associées à leur peine par leur présence,
leurs messages de sympathie, envois
de fleurs et vous prient de les excuser auprès
des personnes qui n'auraient pas été prévenues
lors des obsèques de

Madame Annie GODIN

Sully Funéraire Pezin (02.38.36.46.39).

1025778

GIEN — NEVOY

Toute la famille de

Monsieur José RAMOS VAZ

tient à vous dire combien vos témoignages de
sympathie et d'amitié lui ont été d'un grand
réconfort. Elle vous remercie très sincèrement
de votre présence, vos messages, vos envois
de fleurs et vous exprime sa profonde reconnaissance.

PGF, Gien (02.38.38.25.00).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

1026064

Annonces légales

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité
à la publication des annonces judiciaires et
légales sur l'ensemble du département du
Loiret au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du
19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux
modalités de publication de ces annonces.

Vie des sociétés

EARL LE FOURNIL

EARL en liquidation au capital de 137 000 Euros

Siège de liquidation : 16 Fays

45490 LORCY

RCS ORLÉANS 413 199 83

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique a décidé en date du 11/03/2026 d'approuver les comptes
définitifs de liquidation, de donner quitus au liquidateur M. Claude THIL-
LOU, demeurant 430, rue du Fournil - 45490 LORCY, de le décharger de son
mandat et de constater la clôture des opérations de liquidation à effet du
30/06/2024. Dépôt des comptes de liquidation au RCS d'ORLÉANS.
Pour avis, le liquidateur.

296443

EARL DE LA BOTTIERE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Au capital de 780.500,00 Euros

Siège social : 8 La Bottière

45490 SCEAUX DU GATINAIS

RCS ORLÉANS n°885 090 993

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars
2026, les associés ont constaté à effet du 17 juillet 2025 l'extinction du
mandat de gérance de Monsieur Emilien PERON.

Les modifications statutaires seront déposées au Registre du Commerce
et des Sociétés de d'ORLÉANS.

Pour avis et mention, la gérance

296341



Votre partenaire LOCAL
pour vos diffusions
NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com



AVIS

DÉCISIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU LOIRET

Réunie le jeudi 12 mars 2026, la commission départementale d'aménagement commercial du Loiret a émis un avis favorable pour le projet d'agrandissement du Super U et extension d'un point de retrait dit Drive à Laury (dossier enregistré sous le numéro 196).

Le texte de l'avis est affiché pendant un mois à la mairie de Laury.
Ladite décision de la CDAC est susceptible de recours. Celui-ci doit être exercé, préalablement à tout recours contentieux, devant la Commission nationale d'aménagement commercial, dans le délai d'un mois suivant la notification ou la publication de la décision. La CNAC a alors quatre mois pour se prononcer (art. R. 752-30 et suivants du Code de commerce).
Les cours administratives d'appel sont compétentes pour juger en premier et dernier ressort les recours exercés contre les décisions prises par la CNAC (art. R. 311-3 du Code de la justice administrative).

296316



Préfète du Loiret

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lotissement Nexity

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
par voie électronique
(article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)
sur une demande d'autorisation environnementale

Objet :

La SNC Nexity Foncier Conseil a déposé une demande d'autorisation
environnementale dans le cadre du projet de lotissement Route d'Isdes
sur la commune de Sully-sur-Loire.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se
déroulera du 23 avril 2026 au 24 juillet 2026 inclus. Cette consultation
sera conduite par Monsieur Michel CARQUIS, désigné en qualité de com-
missaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'em-
pêchement, il sera remplacé par Monsieur Thibault MARIE, désigné en
qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le
dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante
: <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support infor-
matique à la mairie de Sully-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ou-
verture.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Nexity
Foncier Conseil, représenté par M. Mathieu ERNST : ernst@nexity.fr
Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet
dédié à la consultation mentionnée ci-dessus les avis des entités dont la
consultation est requise par la réglementation. Seront également rendus
publics, les éventuelles informations complémentaires transmises par le
pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis,
observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses
observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à
l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-6904@registre-dematerialise.fr

en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message, pendant la
durée de l'enquête ;

- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de
SULLY-SUR-LOIRE, au 3 place Maurice de Sully 45600 Sully-sur-Loire.

Le commissaire enquêteur tiendra deux réunions publiques d'information
en présence du pétitionnaire à la salle de réunion du Centre François
Kuyper ou 3 rue des déportés 45600 Sully-sur-Loire.

- une réunion d'ouverture : mardi 5 mai 2026, à 18h00

- une réunion de clôture : jeudi 16 juillet 2026, à 18h00

La permanence suivante se tiendra, à la date et lieu indiqué dans le
tableau ci-dessous pour recueillir les observations orales et écrites du
public.

Mairie de Sully-sur-Loire - Salle Justice - 3 place Maurice de Sully - 45600 Sully-sur-Loire

Vendredi 29 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale
ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral par la Direction
Départementale des Territoires du Loiret.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus
publics, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>,
ou plus tard à la date de parution de cette décision et pendant une durée
d'un an.

295589



Pour transmettre
vos avis d'obsèques
et de remerciements

04 73 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com

Avis d'obsèques

Retrouvez nos avis sur

larep.fr

et **dansnoscoeurs.fr**

Pour nous contacter

obsèques@centrefrance.com

SULLY-SUR-LOIRE

Arlette BERRUÉ, son épouse ;
Christophe et Florence,
Nathalie,
ses enfants,
Et toute la famille
ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Denis BERRUÉ

survenu le 31 mars 2026, à l'âge de 75 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le
vendredi 10 avril 2026, à 15 heures, en
l'église Saint-Ythier de Sully-sur-Loire, suivies
de l'inhumation au cimetière local.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Chasseignaux, Sully/Loire (02.38.36.43.18).

1026340

COMBREUX

Son époux, Gustave DEDINGER ;
Ses filles, ses gendres ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
Ses sœurs et son frère ;
Ses belles-sœurs et beaux-frères ;
Et toute la famille
ont l'immense chagrin de vous faire part du décès de

Madame Dominique DEDINGER CRIBIER

Les obsèques religieuses auront lieu le **jeudi 9 avril, à 10 h 30**, en l'église de Combreux, suivies de l'inhumation au cimetière de Combreux.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Caton, Chécy (02.38.91.43.42).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

1026592

Annonces légales

Retrouvez toutes les publications sur

www.centrefranciales.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Loiret au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

Vie des sociétés



Maître Anne-Charlotte VEISSIERE
Notaire à Montargis (Loiret)
41 place de la République

La SCI DU GUE au capital de 150€, dont le siège est à SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON (45) Les Beaubois, identifiée au SIREN numéro 444796981 au RCS d'Orléans (45)

DISSOLUTION ANTICIPE

Le 15 mars 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 mars 2026. Madame Dominique SELLER MELLOTT, demeurant 386 rue de la Nivelle à AMILLY (45), a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de ORLÉANS (45)

Pour avis.

296975



Maître Aude Paré
Notaire à Beaugency (Loiret)
11, bis avenue de Blois

SCI DU 11 RUE DU CHAT QUI DORT BEAUGENCY

Société Civile en liquidation

Au capital de 215.000,00 €

Siège social : BEAUGENCY (45190), 8 Rue du Physicien Jacques Charles
R.C.S. : 520 187 931 ORLÉANS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Mme Nicole CHEVROU, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la SCI DU 11 RUE DU CHAT QUI DORT BEAUGENCY, société civile immobilière dont la dissolution a été publiée 22, a été clôturée le 14 février 2026 par délibération sociale, après approbation du compte définitif de liquidation.

Son actif net social a été partagé entre ses membres, suivant acte reçu par Me PARÉ, notaire à BEAUGENCY, le 02 avril 2026.

La liquidation a été clôturée suite au partage de la totalité de l'actif net social.

Quitus a été donné au liquidateur.

La société sera radiée du RCS d'ORLÉANS.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'ORLÉANS.

Pour avis.

Le liquidateur

296995

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à Montargis les Usages le 30/03/2026, a été constituée une SASU dénommée ARTJUST aux caractéristiques suivantes :

Capital : 1000 euros ;

Siège social : 325 rue de la Gare 45760 Montargis les usages.

Objet : la fabrication de menuiseries et de mobilier sur mesure (ébénisterie) ; l'aménagement et l'agencement de lieux de vente, la réalisation et le montage de stands préfabriqués, d'espaces d'exposition et de tous locaux professionnels ou privés ; le stockage pour le compte des clients, de tout matériel et stands ; l'étude, la conception, le design de tous projets d'agencement et d'aménagement ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, entrepôts, immeubles, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Orléans.

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix.

Agrement : Cession libre pour l'associé unique, agrement préalable pour toutes les cessions en cas de pluralité d'associés.

Président : M. Derradij BOUNECHADA, 325 rue de la Gare 45760 Montargis les Usages.

Pour avis.

297082

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Alain BUTTE, Notaire à ORLÉANS (Loiret), 12 rue de la République, le 1er avril 2026, enregistré, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée S.E.C.A. CHAUSSURES, dont le siège est à CHECY (45430) Les Terres de la Guignardière Parc d'Activités, identifiée au SIREN sous le numéro 418689576 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ORLÉANS.

A : la Société dénommée VETIR, dont le siège est à MONTREVAULT-SUR-EVRE (49110) Saint-Pierre-Montlaur, identifiée au SIREN sous le numéro 322424342 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Désignation du fonds : fonds de commerce de "Vente au détail de biens d'équipement de la personne, de la maison, de produits d'hygiène et de beauté, de bazard et de jouet, de bagageries et de bijouteries" sis à CHECY (45430), 11 rue François Arago.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT DIX MILLE EUROS (110 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75 000,00 EUR),
- ou matériel pour TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35 000,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en aura la jouissance à compter du même jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
le notaire.

296972

Annonces légales & administratives



Préfète du Loiret

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lotissement Nexity

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique

(article L 181-10-1 du Code de l'environnement)
sur une demande d'autorisation environnementale

Objet :

La SNC Nexity Foncier Conseil a déposé une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de lotissement Route d'Isdes sur la commune de Sully-sur-Loire.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera du 23 avril 2026 au 24 juillet 2026 inclus. Cette consultation sera conduite par Monsieur Michel CARQUIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur Thibault MARIE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support informatique à la mairie de Sully-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Nexity Foncier Conseil, représenté par M. Mathieu ERNST : ernst@nexity.fr Tout ou long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionnée ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation. Seront également rendus publics, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-6904@registre-dematerialise.fr

en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message, pendant la durée de l'enquête ;

- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de SULLY-SUR-LOIRE, au 3 place Maurice de Sully 45600 Sully-sur-Loire.

Le commissaire enquêteur tiendra deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire à la salle de réunion du Centre François Kuyper au 3 rue des déportés 45600 Sully-sur-Loire.

- une réunion d'ouverture : mardi 5 mai 2026, à 18h00

- une réunion de clôture : jeudi 16 juillet 2026, à 18h00

La permanence suivante se tiendra, à la date et lieu indiqué dans le tableau ci-dessous pour recueillir les observations orales et écrites du public.

Mairie de Sully-sur-Loire - Salle Justice - 3 place Maurice de Sully - 45600 Sully-sur-Loire
Vendredi 29 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral par la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus publics, sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>, ou plus tard à la date de parution de cette décision et pendant une durée d'un an.

295587

Info service

Services



RDG SERVICES, nettoyage, remise en état de logements, entretien espaces verts, tonte, taille, débroussaillage, interventions pour part., loc., successions, travail sérieux, discret et soigné, interventions à partir du 1er avril, devis gratuits. Tél. nettoyage 06.13.34.45.09, espaces verts 07.49.34.59.01, si-ret 10228752100011. 37529-0001

Voyance



VOYANT MARABOUT AFRICAIN, travaille sur les sujets qui vous préoccupent, de 8 h à 22 h, la 1ère question est gratuite, RC 910652973. VOYANT OUSS, tél. 07.61.44.29.44. 15634-0002

larep.fr

Partager l'info...

Véhicules

Achats berlines



ACHÈTE CASH, au meilleur prix tous type de camping-car, fourgon aménagé même avec infiltration, poilement sécurisé, me déplace 7i/7, RC 414027334. LA BONNE OCCAZ 27, tél. 06.59.50.45.26, www.labonneocc27.com 10244-0010

Mariages rencontres

Téléphone



PATRICIA 59 ANS, désire renouer contact avec un homme au tél. SD, tél. 0895.10.29.00 - 0.80 €/min + prix appel. 13198-0062



VEUVE ÉLÉGANTE et soignée ch. H bon. éduc. pr relation par téléphone, RC 442035499. ABY, tél. 08.95.10.06.38, 0,80€/mn+prix appel. 11464-0060



JOUE DIVORCÉE à la rech. de l'amour ch. contact et dialogue par tel, RC 442035499. ABY, tél. 08.95.10.06.38, 0,80€/mn+prix appel. 11464-0059



ADELIN, aime voyage et bricolage, aimerait 1 compagnon auprès d'elle, par tél, RC 487771388. HD, tél. 0895.10.81.10. - 0.80 €/min + prix appel. 14361-0046

Divers agriculture

Matériels agricoles

RECHERCHE TRACTEURS ET TELESCOPIQUES, toutes marques, tous états, même HS, à partir de 1970 à 2010, recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe, déplacement rapide, RC 529866881. CORNELOUP J., tél. 06.43.23.43.51. 28017-0020

A nos annonceurs !

Nous prions nos annonceurs de répondre aux lettres qu'ils reçoivent, surtout lorsqu'elles sont accompagnées d'un timbre. Nous les en remercions.

Bonnes affaires

Antiquités brocantes

ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX, tous objets de luxe ou de marque, sac à main, montre, foulard, stylo, briquet, maroquinerie, bijoux, argenterie, médaille, etc. MICHAEL H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 18094-0027

ACHÈTE À TRÈS BON PRIX bijoux or, argent, plaqué or et fantaisie, chaîne, collier, broche, bracelet, gourmette, bague, alliances, boucles d'oreilles, etc. MICHAEL H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 18094-0028

ACHÈTE TOUTES MONTRES, montre bracelet, montre gousset, montre de poche, carillon, pendule, horloge, toutes marques, automatique, quartz, fonctionne ou non. MICHAEL H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 18094-0029

ACHÈTE CHER BIJOUX et PIÈCES DE MONNAIE, bijoux divers en or, platine ou argent, pièces de monnaie en or, argent ou de collection, or dentaire et même bijoux cassés. MICHAEL H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 18094-0030

Jardinage, bricolage

JR SERVICES TRANSPORTS, livraison de 1 à 12 m3, sable, gravillon, terre, enlèvement gravat, chargement et déchargement camion grue, si-ret 35181188000027. Tél. 06.09.35.25.55, ouvert 6 j/7 30087-0020

Avis d'obsèques

Retrouvez nos avis sur
larep.fr
et **dansnoscoeurs.fr**
Pour nous contacter
obseques@centrefrance.com

Les obsèques célébrées ce jour *
— Loiret —
Condolances sur www.dansnoscoeurs.fr

Artenay

15 h 00 : Paulette CHENU, en l'église.

Ferrières-en-Gâtinais

14 h 30 : Germaine BASSÉ, en l'église.

Gien

9 h 00 : Chantal RAFFESTIN, au crématorium.

Mézières-lez-Cléry

10 h 30 : Nicole BLANDIN, en l'église.

Orléans

10 h 30 : Mauricette CHESTAKOFF, en l'église Saint-Aignan.
11 h 00 : Janine LECOMTE, au cimetière Saint-Marceau.

Ouzouer-sous-Beaugarde

10 h 00 : Bernard THIERRY, en l'église.

Pannes

10 h 30 : Richard MÉLON, en l'église.

Sury-aux-Bois

14 h 30 : Muguette ASSELIN, en l'église.

Villemoutiers

15 h 00 : Jean-Claude CHAUVOT, au cimetière.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

1028894

SARAN

Hubert ADOLPHE-VÉNÉROSY, son époux ;
Nicole, Claude et Nadine, ses enfants ;
Ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame
Marie Sylvette
ADOLPHE-VÉNÉROSY**

survenu le 18 avril 2026, à l'âge de 85 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le **lundi 27 avril 2026, à 15 heures**, en l'église de Saran bourg.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Caton, Saran (02.38.72.43.43).

1028463

VENDÔME (Loir-et-Cher) — ORLÉANS

Manon et Romain, ses enfants ;
Michel, son père ;
Françoise (†), sa mère ;
Stéphane et Laëticia,
Christopher,
ses frères et sa belle-sœur ;
Jade, sa filleule ;
Ainsi que toute sa famille ;
Ses amis et ses camarades
vous font part du décès brutal de

Monsieur Jérôme COUTY

dit « Jéjé »
Région de gendarmerie
du Centre-Val de Loire

survenu à l'âge de 51 ans.
La cérémonie aura lieu le **lundi 27 avril 2026, à 15 heures**, au crématorium de Blois.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Houdebert et Fils (02.54.73.21.22).

Condolances sur www.dansnoscoeurs.fr

1028829

NOGENT-SUR-VERNISSON

M. et Mme BRISSOT Alain et leurs enfants
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Henriette BRISSOT
née LAURENCE

Une cérémonie religieuse sera célébrée le **mardi 28 avril 2026, à 14 h 30**, en l'église Saint-Martin de Nogent-sur-Vernisson (Loiret), suivie d'un départ au crématorium d'Amilly (Loiret), où un hommage sera célébré à **16 heures**.
Condolances sur registre.
PF Roc-Eclerc, Amilly (02.38.07.29.66).

1028706

OUZOUER-LE-MARCHÉ (Loir-et-Cher)

Christian (†), Thierry, Marie-Paule,
Patrick, Christine,
ses enfants, et leurs conjoints ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
vous font part du décès de

Madame Jeanne COURTEMANCHE
née FOUQUET

survenu dans sa 95^e année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 27 avril 2026, à 14 h 30**, en l'église d'Ouzouer-le-Marché.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements et tout particulièrement au personnel de l'EHPAD Les Epis d'Or.

Ets Dedion, Ouzouer-le-M. (02.54.82.50.80).

Condolances sur www.dansnoscoeurs.fr

1028489

VILLENEUVE-SUR-CONIE

Sandrine, son épouse ;
Priscilla, sa fille ;
Noéline, sa petite-fille ;
Joël, son frère ;
Julien, Pauline, ses beaux-enfants,
Et toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Gilles BOUVET

survenu le 18 avril 2026, à l'âge de 65 ans.
La crémation aura lieu le **lundi 27 avril 2026, à 14 heures**, au crématorium Les Ifs, à Saran.

Ni plaques ni fleurs.
Boîte à dons pour la Ligue contre le cancer.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Chau, Patay (02.38.80.81.14).

Condolances sur www.dansnoscoeurs.fr

1028374

Messés et anniversaires

AVIS DE MESSE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants
vous informent qu'une messe en mémoire de

Madame Denise LUCAS
née KORICHE

décédée le 28 novembre 2025, à Canohès (Pyrénées-Orientales), sera célébrée le **dimanche 26 avril 2026, à 10 h 30**, en l'église Saint-Dominique de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à ce moment de recueillement.

Condolances sur www.dansnoscoeurs.fr

1028553

Remerciements

FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS
PERS-EN-GÂTINAIS

Son époux,
Ses enfants,
Ses petits-enfants
Et toute la famille
très touchés des marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Gisèle JOURDAIN
née BERGENAT

vous adressent leurs plus sincères remerciements.

PF Vergnol, Égreville (01.64.29.57.94).

Condolances sur www.dansnoscoeurs.fr

1028731

Annonces légales

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Loiret au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

Vie des sociétés

LATELIER

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Boissy Le Girard
45480 AUTRUYSUR JUINE
909 921 819 RCS ORLÉANS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 17.04.2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de Route de Boissy Le Girard 45480 AUTRUYSUR JUINE au 37 rue Blanche 45450 DONNERY à compter rétroactivement du 1er avril 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS, Le Président.

298088

Annonces légales
& administratives

Luc Bucheton, Jean-Henry Desaulty
Notaires à Montargis (Loiret)
202, rue Emile Mengin

CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Luc BUCHETON, Notaire de la Société dénommée « Luc BUCHETON, Jean-Henry DESAULTY, Notaires associés d'une Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à MONTARGIS (Loiret), 202 rue Emile Mengin, CRPCEN 45050, le 20 avril 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale entre : Monsieur Gérard Jules POGER, retraité, et Madame Valérie Jeanne Hélène Louise VAUDOUIS, agent administratif mairie, demeurant ensemble à GY-LES-NONAINS (45220) 58 rue de Châteaurenard. Monsieur est né à MONTARGIS (45200) le 28 juin 1964, Madame est née à VERDUN (55100) le 9 octobre 1965. Mariés à la mairie de GY-LES-NONAINS (45220) le 13 juin 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

298329



Préfète du Loiret

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lotissement Nexity

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
par voie électronique
(article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)
sur une demande d'autorisation environnementale

Objet :

La SNC Nexity Foncier Conseil a déposé une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de lotissement Route d'Isdes sur la commune de Sully-sur-Loire.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera du 23 avril 2026 au 24 juillet 2026 inclus. Cette consultation sera conduite par Monsieur Michel CARQUIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur Thibault MARIE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>. Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support informatique à la mairie de Sully-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Nexity Foncier Conseil, représenté par M. Mathieu ERNST : ernst@nexity.fr. Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation. Seront également rendus publics, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/> ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-6904@registre-dematerialise.fr ;

- en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message, pendant la durée de l'enquête ;

- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de SULLY-SUR-LOIRE, au 3 place Maurice de Sully 45600 Sully-sur-Loire.

Le commissaire enquêteur tiendra deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire à la salle de réunion du Centre François Kuyppers au 3 rue des déportés 45600 Sully-sur-Loire.

- une réunion d'ouverture : mardi 5 mai 2026, à 18h00

- une réunion de clôture : jeudi 16 juillet 2026, à 18h00

La permanence suivante se tiendra, à la date et lieu indiqué dans le tableau ci-dessous pour recueillir les observations orales et écrites du public.

Mairie de Sully-sur-Loire - Salle Justice - 3 place Maurice de Sully - 45600 Sully-sur-Loire :

Vendredi 29 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral par la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus publics, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>, ou plus tard à la date de parution de cette décision et pendant une durée d'un an.

295588

**Centre
MarchésPublics.fr**
Votre partenaire de gestion



**LA RÉFÉRENCE LOCALE
des appels d'offres !**

04 73 17 31 27

legales@centrefrance.com

Une solution de Centre France Pub

Avis d'obsèques

Consultation des avis
Dépôt gratuit de **condoléances**
Témoignages de **sympathie**
sur notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

Alain KARMANN

né le 31 janvier 1949 et est décédé le 26 avril 2026.

La cérémonie aura lieu, **jeudi 30 avril, à 15 heures**, au crématorium de Gien.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

1029314

SULLY-SUR-LOIRE

Son époux, Guy BERTRAND ;
Ses sœurs ;
Ses enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Lucie BERTRAND

survenu le 25 avril 2026, à l'âge de 89 ans.
La cérémonie civile aura lieu le **jeudi 30 avril 2026, à 13 heures**, au crématorium de Gien.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Sully Funéraire Pezin (02.38.36.46.39).

1029171

VIGLAIN

Béatrice et Philippe NOWACZYK,
sa fille et son gendre ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
Son frère et sa sœur,
Ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Daniel JEAN

survenu le jeudi 23 avril, à l'âge de 82 ans.
Les obsèques auront lieu le **mercredi 29 avril 2026, à 11 heures**, au crématorium de Gien.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Sully Funéraire Pezin (02.38.36.46.39).

1028813

NEVOY — GLEN

Ses enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Micheline VATHERE

survenu le 27 avril, à l'aube de ses 99 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le **mercredi 6 mai 2026, à 15 heures**, en l'église de Nevoy, suivie de l'inhumation au cimetière.
Ni fleurs, ni plaques, ni couronnes.
PFG, Gien (02.38.38.25.00).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

1029330

Remerciements

POILLY-LEZ-GIEN — GIEN
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE

Micheline, son épouse ;
Jean-Pierre et Claire, son fils et sa belle-fille,
Ainsi que toute la famille
dans l'impossibilité de répondre individuellement
aux nombreuses marques de sympathie,
la famille remercie sincèrement toutes les personnes
qui, par leurs présences, messages, envois
de fleurs et de plaques, se sont associées
à sa peine lors du décès de

Monsieur Pierre FOUGERON

PF Bourselat -Caton, Gien (02.38.38.23.23).

1029151

PANNES (Loiret)

Mme MÉLION Christelle, son épouse ;
Tiffany, Antoine et Alexandra, ses enfants ;
Jean-François, son frère,
Ainsi que toute la famille
profondément touchés par les nombreuses
marques de soutien et d'affection reçues lors
du décès de

Monsieur Richard MÉLION

Président et créateur de Perche BEKY

adressent leurs sincères remerciements à toutes
les personnes qui ont partagé leur peine
par leur présence, leurs messages ou leurs
pensées, ainsi qu'aux membres de la pétanque,
à ses collègues et au CSE de la STIME
pour leur soutien et leur sympathie.

Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

1029237

SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD

La famille de

Jean-Claude DAUBIGNY

souhaite exprimer sa profonde reconnaissance
à toutes les personnes qui ont pris part, par
leur présence ou leurs pensées, aux obsèques
et qui ont partagé avec elle ce moment de
séparation difficile.

Vos nombreux témoignages d'affection, vos
fleurs, vos dons récoltés pour l'Institut Pasteur,
ont été d'un grand soutien.

Chaque geste, chaque parole, a apporté un
peu de réconfort dans cette épreuve.

Ne pouvant répondre individuellement à
chacun, la famille vous prie de trouver ici l'expression
de sa sincère gratitude et de ses remerciements
les plus chaleureux.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

1029335

Contactez
le service Obsèques

Du lundi au vendredi : 9h – 18h
Samedi : 14h – 18h

Pour une parution le lendemain,
vos avis sont à adresser avant 17h30
(17h le samedi)

04 73 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com

Annonces légales

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité
à la publication des annonces judiciaires et
légales sur l'ensemble du département du
Loiret au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du
19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux
modalités de publication de ces annonces.

Annonces légales
& administratives

Préfète du Loiret

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lotissement Nexity

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique

(article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)
sur une demande d'autorisation environnementale

Objet :

La SNC Nexity Foncier Conseil a déposé une demande d'autorisation
environnementale dans le cadre du projet de lotissement Route d'Ises
sur la commune de Sully-sur-Loire.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se
déroulera du 23 avril 2026 au 24 juillet 2026 inclus. Cette consultation
sera conduite par Monsieur Michel CARQUIS, désigné en qualité de com-
missaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'em-
pêchement, il sera remplacé par Monsieur Thibault MARIE, désigné en
qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le
dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante
: <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support infor-
matique à la mairie de Sully-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ou-
verture.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Nexity
Foncier Conseil, représenté par M. Mathieu ERNST : mernst@nexity.fr

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet
dédié à la consultation mentionnée ci-dessus les avis des entités dont la
consultation est requise par la réglementation. Seront également rendus
publics, les éventuelles informations complémentaires transmises par le
pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis,
observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses
observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à
l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-6904@registre-dematerialise.fr

en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message, pendant la
durée de l'enquête ;

- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de
SULLY-SUR-LOIRE, ou 3 place Maurice de Sully 45600 Sully-sur-Loire.

Le commissaire enquêteur tiendra deux réunions publiques d'information
en présence du pétitionnaire à la salle de réunion du Centre François
Kuyper au 3 rue des déportés 45600 Sully-sur-Loire.

- une réunion d'ouverture : mardi 5 mai 2026, à 18h00

- une réunion de clôture : jeudi 16 juillet 2026, à 18h00

La permanence suivante se tiendra, à la date et lieu indiqué dans le
tableau d-dessous pour recueillir les observations orales et écrites du
public.

**Mairie de Sully-sur-Loire - Salle Justice - 3 place Maurice de Sully - 45600
Sully-sur-Loire :**

Vendredi 29 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale
ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral par la Direction
Départementale des Territoires du Loiret.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus
publics, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6904/>,
à plus tard à la date de parution de cette décision et pendant une durée
d'un an.

255950

Commune de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PREFETE DU LOIRET COMMUNIQUE :

En application de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2026, il sera procédé,
pendant une durée de trente-et-un jours consécutifs, du mardi 19 mai
2026 à partir de 09h30 au jeudi 18 juin 2026 jusqu'à 12h30 inclus, à une
enquête publique unique suite aux demandes initialement présentées par
la ville de Gien, confirmées par la communauté des communes giennoises
(CCGC), en vue :

- d'obtenir l'autorisation environnementale de prélèvement d'eau brute
dans le milieu naturel pour la production d'eau potable à des fins de
consommation humaine à partir des puits et forages identifiés sous les n°
BSS001DYKZ, BSS001DYLA, BSS001DYKW, BSS001DYLB et BSS001DYGB
dans la Banque de données du Sous-Sol (BSS), constituant le champ
captant dit « du Colombar » implanté sur le territoire de la commune de
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, parcelle cadastrée ZA n° 9 (régularisation ad-
ministrative) ;

- de déclarer d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux souter-
raines induite par l'exploitation de ce champ captant ;

- de déclarer d'utilité publique les périmètres de protection autour dudit
champ captant, grevant les terrains inclus dans les périmètres de servitu-
des d'utilité publique ;

- de déterminer les terrains qui seront assujettis aux servitudes afférentes
aux périmètres de protection (enquête parcellaire).

Le périmètre de cette enquête publique concerne le territoire de la com-
mune de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE. Le siège de l'enquête publique est fixé
à la mairie de cette commune.

Le dossier d'enquête publique, initialement constitué par la ville de Gien,
complété par la CDCG, porteur du projet, sera déposé, sur supports papier
et numérique, en mairie de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, siège de l'enquête
publique (145 rue du puits, 45500 SAINT-MARTIN-SUR-OCRE), où le public
pourra en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête
publique, aux jours ouvrables et heures habituels d'ouverture des bureaux
d'après :

- du lundi au jeudi : de 09h00 à 12h30,

- le vendredi : de 14h00 à 18h00,

- fermeture le samedi.

Ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site
Internet des services de l'Etat dans le Loiret, en suivant ce lien :
<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public pourra solliciter des informations sur son projet auprès de la CDCG,
3 chemin de Montfort, CS70080, 45503 GIEN CEDEX - adresse électro-
nique : secretariattechnique@cc-giennoises.fr

Afin de recevoir les observations du public, M. Jean-Michel BORDES, dési-
gné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif
d'ORLÉANS, siégera les jours et heures suivants en mairie de SAINT-
MARTIN-SUR-OCRE :

- le mardi 19 mai 2026, de 09h30 à 12h30,

- le vendredi 29 mai 2026, de 14h00 à 17h00,

- le jeudi 18 juin 2026, de 09h30 à 12h30.

Mme Corinne RUET-ROUMAZZELLES est désignée en qualité de com-
missaire enquêteur suppléante par le tribunal administratif d'ORLÉANS pour
conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. BORDES.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également
formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique, non dématérialisé, à feuillettes non
mobiles, ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
déposé en mairie de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE ;

- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, adressé
à la mairie de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, siège de l'enquête publique, afin
qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette
mairie ;

- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante :
pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête
: « Champ captant de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront consulti-
bles, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en
mairie de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, au siège de la CDCG et à la préfecture
du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle
de légalité et du conseil juridique) et publiées sur le site internet des services
de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes>

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera l'autorité
compétente pour statuer, par arrêtés préfectoraux :

- au titre du code de l'environnement, sur l'autorisation ou le refus d'au-
torisation environnementale de prélèvement d'eau brute dans le milieu
naturel pour la production d'eau potable à des fins de consommation
humaine à partir des puits et forages identifiés sous les n° BSS001DYKZ,
BSS001DYLA, BSS001DYKW, BSS001DYLB et BSS001DYGB dans la BSS,

constituant le champ captant dit « du Colombar » implanté sur le terri-
toire de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, parcelle cadastrée ZA
n° 9 (régularisation administrative), d'une part ;

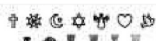
- au titre du code de l'environnement et du code de la santé publique, sur
la décision de déclarer ou de ne pas déclarer d'utilité publique les travaux
de dérivation des eaux souterraines et les périmètres de protection dudit
champ captant, grevant les terrains inclus dans les périmètres de servitu-
des d'utilité publique, et sur l'autorisation ou le refus d'autorisation d'utili-
ser l'eau produite de ce même champ captant à des fins de consommation
humaine, d'autre part.

298156

Suite
au verso



Dites-le avec des mots,
mais aussi
AVEC DES SYMBOLES



04 73 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com